



ARRÊTÉ D'ANNULATION N°2023_72

AN04520230321196

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.313-4, L.452-35 et L.452-36,

Vu les déclarations de création et de vacance d'emploi de catégorie A, B et C transmises au centre de gestion par les collectivités et établissements publics du département du Loiret

ARRÊTE

Article 1 :

Les annulations de déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclarations

Article 2 :

La directrice du centre de gestion du Loiret est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète du Loiret. La présidente du centre de gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique « Publicité des arrêtés »



Fait à ORLEANS le 21/03/2023

Pour la présidente et par délégation,
Monsieur Jean-Michel PELLE,
Vice-Président du CDG45

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Collectivité	Date d'annulation	N° du précédent arrêté
V04523030095 9135001	Ingénieur principal, Ingénieur, hors classe, Attaché, Attaché principal, Directeur (grade en extinction)	Directeur de l'Environnement et Gestion des Risques H/F	Le grade ne convient pas	MÉTROPOLE D'ORLÉANS	15/03/2023	0452023030797 7